

Commune de BALSCHWILLER

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH



Commune de
BALSCHWILLER

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
Du Conseil Municipal
COMMUNE DE BALSCHWILLER

Séance du 8 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le huit du mois de janvier à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal dûment convoqué par convocation en date du vingt décembre deux mil vingt-trois s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de M. JACOBBERGER Thierry, Maire.

Sont présents : 13 M. CHRISTEN Stéphane, M. FISCHER Audrey, M. HASENBOEHLER Thomas, M. HURTH Tanguy, M. MORITZ Ludovic, M. KIPPELEN Jean-Baptiste, Mme MUNCH Christine, Mme RINÇON Valérie, M. SCHAD Pierre, Mme SCHLIENGER Anne, Mme SCHLIENGER Bernadette, Mme WEGBECHER Sandra.

Absent(s) représenté(s) : 2 M. BINDER Pascal *a donné procuration à M. JACOBBERGER Thierry.*
Mme FUCHS Brigitte *a donné procuration à Mme WEGBECHER Sandra.*

Absent(s) non représenté(s) : néant.

A en outre assisté à la séance : M. BOHRER Marc, Secrétaire Général de Mairie.

Madame MUNCH Christine est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Construction d'une nouvelle mairie – validation de la phase APD et demande de subventions
2. Construction d'une chaufferie biomasse et d'un réseau de chaleur – validation de la phase APD et demande de subventions
3. Divers

M. le Maire invite le conseil municipal à passer au vote pour l'approbation du compte-rendu.

Approbation du compte-rendu de la séance du 11 décembre 2023

Le compte-rendu de la séance du 11 décembre 2023, expédié à tous les membres, est approuvé à l'unanimité.

Le Maire ouvre les débats et expose ce qui suit.

Article 1

CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE MAIRIE – VALIDATION DE LA PHASE AVANT-PROJET DÉFINITIF (APD) ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

Délibération N°DCM2024/01/01

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le projet de construction d'une nouvelle mairie arrive au terme de la phase APD. Une fois cette étape validée, c'est sur cette base que sont sollicitées les demandes de subventions pour le projet.

Commune de BALSCHWILLER

Vu l'avant-projet définitif de construction d'une nouvelle mairie présenté par le cabinet BUOB ARCHITECTE, maître d'œuvre,

Vu la circulaire préfectorale du 11 octobre 2023 relative à la Dotation d'Equilibre des Territoires Ruraux (DETR) 2024 et à la Dotation de Soutien aux Investissements Locaux (DSIL) 2024,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- Valide l'avant-projet définitif du projet de construction d'une nouvelle mairie présenté par le cabinet BUOB ARCHITECTE, maître d'œuvre, dont le montant prévisionnel des travaux s'établit à 986 666,00 € HT.
- Décide de demander une subvention au titre de la DETR 2024, dans le cadre du maintien et développement des services publics en milieu rural, d'un montant de 40% des travaux.
- Établit le plan de financement comme suit :

Dépenses		Recettes	
Honoraires MOE	130 058,24	DETR 2024 (40%)	446 689,70
Travaux	986 666,00	Autofinancement (60%)	670 034,54
TOTAL HT	1 116 724,24	TOTAL HT	1 116 724,24

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de Monsieur le Préfet, une subvention au titre de la DETR 2024 pour le projet.

Article 2

CONSTRUCTION D'UNE CHAUFFERIE BIOMASSE ET D'UN RESEAU DE CHALEUR – VALIDATION DE LA PHASE AVANT-PROJET DÉFINITIF (APD) ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

Délibération N°DCM2024/01/02

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'étude de faisabilité préalable pour la création d'un réseau de chaleur bois qui a été réalisé à la demande de la commune.

Vu l'étude de faisabilité préalable pour la création d'un réseau de chaleur bois élaboré par le cabinet IMAEE,

Vu l'avant-projet définitif de construction d'une chaufferie biomasse et de construction d'un réseau de chaleur pour alimenter les bâtiments communaux présenté par le cabinet BUOB ARCHITECTE, maître d'œuvre,

Vu la circulaire préfectorale du 11 octobre 2023 relative à la Dotation d'Equilibre des Territoires Ruraux (DETR) 2024 et à la Dotation de Soutien aux Investissements Locaux (DSIL) 2024,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- Valide l'avant-projet définitif du projet de construction d'une nouvelle mairie présenté par le cabinet BUOB ARCHITECTE, maître d'œuvre, dont le montant prévisionnel des travaux s'établit à 423 065,00 € HT.
- Décide de demander une subvention au titre de la DETR 2024, dans le cadre dans le cadre de la transition écologique, d'un montant de 40% des travaux.
- Décide de demander une subvention à la Région Grand Est au titre de la transition écologique.
- Établit le plan de financement comme suit :

Dépenses		Recettes	
Honoraires MOE	41 246,34	DETR 2024 (40%)	185 724,54
Travaux	423 065,00	Aide régionale (40%)	185 724,54
		Autofinancement (20%)	92 862,26
TOTAL HT	464 311,34	TOTAL HT	464 311,34

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de Monsieur le Préfet, une subvention au titre de la DETR 2024 pour le projet.

Commune de BALSCHWILLER

Article 3
DIVERS

Ramassage des ordures ménagères dans les impasses :

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la réunion du 18 décembre 2023 avec le service des ordures ménagères de la communauté de communes Sud Alsace Lague (CCSAL).

Afin de respecter la réglementation de la CNAMTS (Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés), la communauté de communes, en lien avec le prestataire de collecte travaille sur la suppression des marches arrière lors des collectes des ordures ménagères et des recyclables.

A Balschwiller, les rues concernées sont les suivantes :

- Rue de l'Église
- Rue du Réservoir
- Rue de l'Abbé Ludwig
- Rue des Tanneurs
- Rue des Sources

Les usagers seront informés individuellement par courrier de la CCSAL du changement de lieu de dépôts de leurs bacs. L'entrée en vigueur est prévue dans les prochains mois.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, M. le Maire a levé la séance à 20h40.

Etabli à Balschwiller, le 8 janvier 2024

Le Maire,

La Secrétaire de séance,

Thierry JACOBBERGER

Christine MUNCH